

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION ORDINAIRE DES 28 ET 29 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

Le 28 avril 2022, à 10 heures 15, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, préside la séance en l'absence de **la Présidente Maupertuis**. Il demande aux élus de bien vouloir accepter les excuses de l'intéressée qui représente l'institution au Comité des Régions. Il invite les membres présents dans l'hémicycle à porter un masque durant toute la durée de la session compte tenu des risques de contamination suscités par la circulation encore active du virus.

Il procède à l'ouverture de la séquence des questions orales.

Question n° 1

"Annulation de la cartographie des ESA" (2022/O1/027) par **Mme MOSCA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 2

"Enfance et éducation" (2022/O1/029) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**,

Question n° 3

"Avenir des négociations avec l'Etat" (2022/O1/024) par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 4

"Protection de l'abeille et de la filière apicole" (2022/O1/026) par **Mme GALLONI d'ISTRIA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 5

“Etat des routes dans la vallée de la Casaluna” (2022/O1/030) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 6

“Quel avenir pour les eaux d'Orezza” (2022/O1/025) par **Mme LE BOMIN** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 7

“Fragilité du système des urgences en Corse” (2022/O1/028) par **M. BORRI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

M. VANNI clôt la séquence des questions orales à 11 heures 19.

A 11 heures 35, il demande à **M. Don Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI (Teams), Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI (Teams), Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA (Teams), Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI (Teams), Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (Teams) et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, à M. Hyacinthe VANNI,

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Louis POZZO di BORGIO, M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI, M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI, M. Jean BIANCUCCI à M. Romain COLONNA, Mme Marie-Hélène

CASANOVA-SERVAS à M. Paul-Joseph CAITUCOLI, M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Santa DUVAL, Mme Marie-Anne PIERI à Mme Santa DUVAL, M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN, M. Pierre POLI à Mme Vanina LE BOMIN, M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI.

Sont absentes : Mmes Vanina BORROMEI et Julia TIBERI

Sont également présents :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,
M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (Teams),
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

Le quorum est atteint et **M. VANNI** ouvre la séance. Il précise que les pouvoirs doivent être déposés auprès du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** dans les meilleurs délais.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, évoquant l'élection à la présidence de la République française qui s'est tenue récemment, souligne que ce scrutin est déterminant pour l'avenir de la France et pour celui de la Corse. Il félicite Emmanuel MACRON pour son succès.

S'agissant des résultats, il observe que ceux-ci ont donné lieu à de nombreux commentaires dont il ne partage pas toujours le contenu. Il constate que l'abstention a été particulièrement élevée et qu'elle a atteint des niveaux inégalés au regard des précédents scrutins. Ainsi, le nombre de bulletins blancs ou nuls est de 3 millions. La victoire d'Emmanuel MACRON ne souffre certes d'aucune contestation mais le Front National devenu désormais le Rassemblement National est passé de 17% des suffrages exprimés en 2002 à 42% en 2022. Cette forte progression de l'extrême-droite interroge au fond tout comme la stratégie électorale du vainqueur. A ce propos, il cite Lionel JOSPIN. L'ancien Premier ministre a en effet estimé dans une interview accordée récemment au quotidien Le Parisien qu'Emmanuel MACRON avait "joué

avec le feu". Ces chiffres confirment, selon **le Président SIMEONI**, que la France est confrontée à une crise globale, il qualifie la situation d'extrêmement inquiétante. En conséquence, un changement radical s'impose pour éviter des tensions majeures et, à terme, une situation ingouvernable.

Il revient sur les résultats qui concernent la Corse et qui, selon lui, ont été mal interprétés. Marine LE PEN est parvenue largement en tête au second tour et, quoiqu'en désaccord, il respecte le choix du peuple. Néanmoins, il admet qu'il s'agit d'un désaveu. Il souligne que **le Conseil exécutif de Corse** est en totale opposition avec les valeurs portées par l'intéressée et les choix de société qu'elles sous-tendent. D'une manière générale, les résultats considérés sont paradoxaux et contradictoires. Lors de l'élection à **l'Assemblée de Corse** en 2021, 70% des électrices et des électeurs ont porté leurs suffrages sur les listes nationalistes. Ce résultat se situe aux antipodes de celui des présidentielles, la candidate d'extrême-droite ayant clairement affiché son opposition à l'utilisation officielle des langues régionales en général et de la langue corse en particulier, mais aussi à l'accès à l'autonomie. Il y a lieu d'apporter sur ce paradoxe une réponse de fond sur la base d'une analyse affinée. Toutefois, **le Président du Conseil exécutif de Corse** considère d'ores et déjà qu'il n'existe aucune corrélation entre le vote nationaliste tel qu'il s'est manifesté en 2021 et le vote d'extrême-droite intervenu en 2022. Ce vote constitue le fruit amer de la politique menée par l'Etat en Corse lors du quinquennat écoulé.

Le Président SIMEONI insiste sur le fait qu'Emmanuel MACRON était parvenu en tête au second tour de scrutin en 2017 et que les nationalistes corses s'étaient à l'époque largement mobilisés en sa faveur. Cette mobilisation résulte en partie de ce que le candidat MACRON avait pris des engagements concernant le rapprochement des prisonniers politiques et la mise en place d'un pacte girondin. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** dit en substance assumer pleinement ce choix en 2017 qui résulte d'un débat conduit par ses soins entre les forces nationalistes, d'une part, et en interne au sein de Femu A Corsica, d'autre part. Il s'agissait aussi de faire barrage à Marine LE PEN et à ses propositions. Il déplore que le Président de la République élu en 2017 n'ait tenu aucun de ses engagements. La Corse, ses élus, son peuple, la démocratie et le suffrage universel ont été bafoués durant cinq longues années. Il a fallu l'assassinat d'Yvan COLONNA et une mobilisation inédite de la jeunesse insulaire, qui a joué un rôle déterminant, pour que les rapprochements interviennent et qu'un processus de négociations historique soit engagé, même s'il est provisoirement suspendu. Par ailleurs, il est convaincu que le vote blanc émis par un nombre conséquent de nationalistes corses en 2022 est une conséquence de l'absence de référence dans le programme d'Emmanuel MACRON à l'autonomie de plein droit et de plein exercice revendiquée et portée par le mouvement national. Cette demande fait pourtant l'objet d'un soutien massif de la part de l'Association des Régions de France. Il note que les régions d'Outre-mer ont manifesté la même attitude. Le mandat présidentiel écoulé apparaît comme celui des occasions manquées.

Aussi, **le Président du Conseil exécutif de Corse** indique-t-il au Président de la République et à Gérald DARMANIN que les nationalistes sont déterminés à construire une solution politique avec l'Etat et le Gouvernement. Il en formule le vœu afin que ce second mandat permette de clore un cycle de cinquante années de mauvaises relations. Il s'agit de construire une société émancipée. **Le Conseil exécutif de Corse**, la majorité, l'ensemble des forces politiques qui composent ce

pays sont prêts à s'engager dans un processus acté oralement et par écrit, duquel doivent émerger de nouvelles relations entre la Corse et l'Etat.

Le Président SIMEONI annonce qu'une réunion a ainsi été programmée le 18 ou le 19 mai 2022. Elle sera précédée d'une séance de cadrage avec **Gérald DARMANIN**. La vocation de cette première grande rencontre après celle avortée du mois d'avril vise :

- à préciser la méthode de travail dans laquelle seront pleinement impliquées toutes les forces vives de l'île ;
- à définir un contenu programmatique ;
- à préciser la portée de la notion d'autonomie de plein droit et de plein exercice ;
- à aborder, au-delà des questions de nature institutionnelle, les problématiques économiques et sociales.

Cela étant, seront également évoqués le statut de résident, la reconnaissance du peuple corse et celle de la langue corse. Il entend intégrer ces trois questions essentielles dans la discussion qui s'ouvrira. En outre, cette nouvelle relation est une occasion d'avancer sur les grands dossiers dont le traitement a été retardé par l'attitude particulièrement négative des représentants de l'Etat sur le territoire. Ils portent notamment sur la lutte contre la spéculation, l'énergie, les déchets, les infrastructures, les transports maritime et aérien. Il informe l'hémicycle qu'il a tenu sur ces points précis des réunions de travail particulièrement constructives avec le nouveau Préfet de Corse.

En conclusion, **le Président du Conseil exécutif de Corse** manifeste le souhait qu'un climat serein s'installe durablement car il n'existe pas d'autre chemin que celui de la démocratie. Il est du devoir de toutes et de tous de concrétiser cette opportunité et il assure les élus qu'il sera, en ce qui le concerne, au rendez-vous de l'histoire.

M. VANNI suggère de suspendre la séance à 13 heures et de poursuivre les travaux dans l'immédiat avec l'examen des rapports.

M. MONDOLONI soulève un point d'ordre. Il estime que la nature des propos développés par **le Président SIMEONI** appelle une intervention d'un représentant de chacun des groupes politiques. Il propose un temps de parole de cinq minutes chacun.

M. VANNI retient cette proposition et donne la parole à qui la demande.

M. MONDOLONI constate que **le Président SIMEONI** a dressé durant plus d'un quart d'heure une analyse du scrutin des présidentielles qui relève de la prestigitation.

Il s'étonne tout d'abord que la première autorité politique et morale de l'île ne soit pas en mesure d'identifier lesquels des électrices et des électeurs ont voté Marine LE PEN. Pour sa part, il demeure convaincu qu'il subsiste une grande porosité de l'électorat et qu'une vérification des listes électorales commune par commune permettrait de vérifier qu'une bonne partie de celles et ceux qui ont voté présentement Marine LE PEN, ont soutenu les nationalistes en 2021.

Il s'oppose ensuite à l'idée couramment admise et répandue dans la mouvance nationaliste selon laquelle le vote émis en 2021 se soit exprimé en faveur de l'autonomie.

Enfin, **M. MONDOLONI** considère que la formule consistant à amalgamer toute la jeunesse insulaire dans le mouvement de mobilisation qui a suivi l'assassinat d'Yvan COLONNA ne correspond pas à la réalité. Seule une partie de celle-ci s'est sentie concernée.

Toutefois, il partage l'idée qu'un premier rendez-vous a été manqué entre Emmanuel MACRON et la Corse.

Il souligne aussi qu'il y a lieu, comme semble l'admettre **le Président SIMEONI**, de distinguer deux pans politiques :

- le symbolique, d'une part,
- le social, le sociétal et l'économique, d'autre part.

Il estime indispensable de se rendre à Paris unis même s'il considère que Gérald DARMANIN est allé vite en besogne en évoquant un statut à la polynésienne.

M. MONDOLONI conclut en insistant sur la nécessité de préparer, au terme des négociations, un rendez-vous référendaire.

M. S. LUCIANI fait observer que les rendez-vous manqués se révèlent être nombreux depuis les événements d'Aleria en 1975, le plus récent étant celui consistant à refuser d'appliquer le droit pour Yvan COLONNA. En tout état de cause, les mots peuple corse et coofficialité de la langue demeurent non négociables pour les membres de son groupe politique et la formation qu'ils représentent. Il admet néanmoins la nécessité de convergences pour asseoir les négociations. Il est nécessaire de construire une trame pour parvenir à la reconnaissance d'un peuple et d'une nation. Il achève son intervention en rappelant que le vote nationaliste avait été déterminant lors du second tour des élections présidentielles de 2017.

Mme GIACOMETTI PIREDDA met en garde contre les raisonnements caricaturaux. L'analyse du corps électoral est complexe et il faut prendre en considération la nature de l'élection. Sur les présidentielles, elle rappelle que Corsica Libera a prôné l'abstention et que celle-ci a été très importante. Ce choix résulte de ce que l'un des candidats était celui du mépris et que l'autre se situait aux antipodes des thèses défendues par sa formation politique, à savoir un nationalisme de libération et non de fermeture.

Elle partage l'idée d'une union mais fait le constat que les lignes rouges posées par Emmanuel MACRON sont le seuil minimal de discussion.

M. BENEDETTI revient sur le propos de **M. MONDOLONI**. La porosité doit être appréciée en comparant le résultat obtenu par François FILLON en 2017 et celui de Valérie PECRESSE en 2022, soit respectivement 26% et 6% des suffrages exprimés. Le courant indépendantiste a clairement appelé à la non participation et les résultats de cet appel sont significatifs.

Par ailleurs, la Corse est confrontée à un mal être :

- de nature constitutionnelle et institutionnelle avec le mépris exprimé par la France colonialiste et impérialiste ;
- de nature sociale et économique qui explique le vote d'extrême-droite.

S'agissant des négociations, elles doivent porter sur une autonomie large à l'égard de ce que l'on observe dans l'arc méditerranéen et latin. Il est nécessaire de se rendre à Paris avec une demande unanime. L'alternative réside en substance dans un socle commun ou, faute d'accord, dans une matrice patriotique.

M. LUCCIONI dit que la position du mouvement national était empreinte de clarté. La majorité territoriale ne pouvait pas appeler à voter le Président de la République sortant.

Il rejoint pleinement **M. BENEDETTI** s'agissant de la porosité de l'électorat de droite.

Sur la jeunesse, il est évident qu'elle n'a pas manqué d'exprimer sa colère. Elle nourrit un sentiment partagé d'angoisse et d'espoir. Celui-ci se manifeste au travers de **l'Assemblea di a Giuventù** dont les débats ont été riches. Ses membres sont convenus de l'impérieuse nécessité de trouver un débouché politique pour parvenir à ouvrir une nouvelle ère.

A l'issue de ce temps de débat, **M. VANNI** invite l'assemblée délibérante à procéder à l'examen de l'ordre du jour. **Mmes BORROMEI** et **TIBERI** sont présentes dans l'hémicycle.

1) Rapport portant approbation du procès-verbal de la séance des 31 mars et 1er avril 2022

M. VANNI met aux voix en la forme simplifiée le rapport.

Mme et **MM. MONDOLONI, MOSCA, S. LUCIANI** et **BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Avanzemu** et **Core In Fronte** votent pour.

Le procès-verbal de la session des 31 mars et 1er avril est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette**

MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

2) Rapport n° 105 portant convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte pour l'année scolaire 2021/2022

M. VANNI précise que le présent rapport devait initialement être examiné par la **Commission Permanente** du 27 avril 2022 sous son format délibérant. Le groupe **Avanzemu** a cependant sollicité son inscription à l'ordre du jour de la session. Cette requête a recueilli l'avis favorable du **Conseil exécutif de Corse** et l'approbation **des commissaires**.

Il invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'urgence.

2-1) Vote sur l'urgence

Mme et MM. MONDOLONI, MOSCA, S. LUCIANI et BENEDETTI indiquent que les élus des groupes **Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Avanzemu et Core In Fronte** votent pour.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

2-2) Vote sur le rapport

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Cette dernière a émis un favorable, le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI lit l'avis de **la commission des Finances et de la Fiscalité** qui est favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas pris part au vote.

Preennent la parole **MM. S. LUCIANI** (à deux reprises), **COLONNA, MONDOLONI, BENEDETTI** et **GHIONGA**.

Le Président SIMEONI répond à chacun des intervenants.

Le rapport est soumis aux suffrages des élus.

Mme et **MM. MONDOLONI, MOSCA, S. LUCIANI** et **BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Avanzemu** et **Core In Fronte** votent pour.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 63

CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La séance est suspendue à 13 heures 09 et la reprise est prévue à 15 heures.

La séance reprend à 15 heures 19.

3) Rapport n° 102 relatif à la délégation de Service Public de Transport maritime Corse-Continent 2023-2029

M. VANNI informe l'assemblée délibérante que le groupe **Un Soffiu Novu** a déposé une motion de renvoi sur le rapport considéré. Il rappelle les modalités selon lesquelles celle-ci doit être examinée : un élu se prononce en faveur du texte, un autre contre, le **Conseil exécutif de Corse** formule, à l'issue, un avis.

3-1) Examen et vote de la motion de renvoi déposée par le groupe Un Soffiu Novu

M. MONDOLONI présente la motion dont la teneur suit :

"MOTION DE RENVOI EN COMMISSION déposée par le groupe UN SOFFIU NOVU

Considérant l'article 72 du Règlement intérieur adopté par l'Assemblée de Corse le 16 décembre 2021 (délibération n°21/234 AC) en vertu duquel cette motion de renvoi en commission est déposée,

Considérant que cet article prévoit les modalités de dépôt des « motions de renvoi en commission, mises aux voix avant la question principale inscrite à l'ordre du jour »,

Considérant le rapport 102 relatif à la DSP maritime entre la Corse et le continent de 2023 à 2029 inscrit à l'ordre du jour de la présente session,

Considérant que cette nouvelle délégation de service public fait suite à sept DSP dites de raccordement, de transition, provisoires, depuis 2016, dans un contexte d'insécurité juridique marqué par un risque accru de contentieux par rapport à la réglementation européenne,

Considérant qu'à l'inverse de cette litanie de DSP oscillant entre 2 et 22 mois, le vote de ce rapport engagerait la Collectivité pour une durée de 7 années (avec possibilité de prolongation d'une année), nous obligeant à la vigilance pour nous prémunir de tout risque juridique,

Considérant que l'Autorité de la Concurrence, via l'avis 20-A-11 du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale, avance parmi ses recommandations le recours à des OSP compensées,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONSIDERE, sans préjuger des modalités de gestion de la desserte maritime de la Corse qui devront être retenues, qu'une étude complémentaire et prospective reposant sur le recours à des OSP compensées offrirait à la représentation territoriale tous les éléments d'appréciation alternatifs pour statuer en connaissance de cause.

PRECISE que cette étude devrait porter a minima sur les deux lignes reliant les ports principaux au continent, pour lesquelles le besoin en service public et le recours aux DSP pourrait être contesté et susceptible de générer des contentieux.

DECIDE de renvoyer en commission le rapport 102 relatif à la DSP maritime entre la Corse et le continent de 2023 à 2029, pour être représenté dans les meilleurs délais, assorti de cette étude complémentaire."

M. MONDOLONI argumente en faveur du renvoi du rapport.

M. ACQUAVIVA se prononce contre le contenu de la motion.

Mme MATTEI prend la parole au nom du **Conseil exécutif de Corse** et émet un avis défavorable sur le texte.

La motion de renvoi est mise aux voix par **M. VANNI**.

M. MONDOLONI indique que les élus du groupe **Un Soffiu Novu** votent pour.

Mme et **MM. MOSCA, S. LUCIANI** et **BENEDETTI** indiquent que les élus des groupes **Fà Populu Inseme, Avanzemu** et **Core In Fronte** votent contre.

La motion est rejetée à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI** et **Charlotte TERRIGHI**.

Ont voté contre : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI** et **Hyacinthe VANNI**.

POUR : 17
CONTRE : 46
ABS. : 0
NP : 0

Mme MATTEI présente le rapport n° 102.

Le rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est lu par **Mme CHIARELLI LUZI**. Un avis favorable a été émis, les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote, le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. Joseph SAVELLI présente le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a émis un avis favorable, les groupes **Avanzemu**, **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Interviennent **Mmes** et **MM. QUASTANA, BORROMEI, Jean-Michel SAVELLI, BENEDETTI** (à deux reprises), **GIACOMETTI PIREDDA, Joseph SAVELLI, MONDOLONI** et **ACQUAVIVA**.

Mme MATTEI et le **Président du Conseil exécutif de Corse** apportent des éléments de réponse aux intéressés.

M. VANNI dit que deux amendements au rapport ont été déposés, l'un par le groupe **Un Soffiu Novu**, l'autre par le groupe **Core In Fronte**. Il émet deux propositions, la première consiste à examiner les deux textes directement en séance, la seconde à le faire dans le cadre d'une réunion conjointe **des commissions du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et des Finances et de la Fiscalité**.

Le Président SIMEONI suggère une suspension de séance et une réunion conjointe des deux commissions.

La séance est suspendue par **M. VANNI** à 19 heures 02 et **les commissaires** concernés sont invités à se rendre en salle n°2 - Edmond SIMEONI pour examiner les amendements ci-après :

Amendement n° 1 déposé par Un Soffiu Novu

1. *"Dans l'annexe technique des services (annexe 1 aux pages 5 et 6), concernant les lignes Marseille/Porto-Vecchio et Marseille/Propriano, dans la partie intitulée Fréquences minimales, la deuxième phrase : « En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 2 rotations/semaine. » est remplacée par la phrase suivante :*

« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »

2. *Les autres documents constitutifs du dossier (rapport, projet de convention, règlement de consultation, etc...) sont rectifiés en ce sens."*

Amendement n° 2 déposé par Core In Fronte

"ARTICLE 1^{ER} :

REPLACER « Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2029 »

PAR :

« Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2026 »

ARTICLE 2 :

L'article 2 de la convention de DSP est ainsi modifié :

Article 2. Durée

Sous réserve de sa transmission au contrôle de légalité, la convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et exprime le 31 décembre 2026.

Les parties conviennent d'ores et déjà d'une prolongation possible de la présente convention, pour une durée de (12) mois maximum notamment en l'absence d'attribution d'un nouveau contrat de concession à l'échéance de la présente convention."

La séance reprend à 21 heures 50.

M. VANNI demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déroger aux règles en matière de temps de travail pour les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Les élus donnent leur accord concernant cette dérogation.

3-2) Vote de l'amendement n° 1 sous-amendé

M. VANNI précise que l'amendement n° 1 a fait l'objet d'un sous-amendement en commission. Le texte dont la teneur suit a été transmis par messagerie électronique aux élus :

"En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires."

Par

"En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 2 rotations / quatorzaine."

Les commissaires ont délivré un avis favorable, les membres du groupe **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

M. VANNI met l'amendement ainsi sous-amendé aux voix.

Mmes et M. PIERI, MOSCA et BENEDETTI indiquent que les élus des groupes **Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme et Core In Fronte** votent pour.

M. S. LUCIANI indique que les élus du groupe **Avanzemu** ne participent pas au vote.

L'amendement sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 8

3-3) Vote de l'amendement n° 2

M. BENEDETTI au nom du groupe **Core In Fronte** défend le contenu de l'amendement dont il s'agit.

M. VANNI souligne que le texte a recueilli un avis défavorable en commission.

Le Président du Conseil exécutif de Corse émet un avis défavorable.

L'amendement est mis aux voix par **M. VANNI**.

MM. S. LUCIANI et BENEDETTI indiquent que les élus du groupe **Avanzemu et Core In Fronte** votent pour, sauf **Mme GIACOMETTI PIREDDA** qui ne participe pas au vote.

Mmes PIERI et MOSCA indiquent que les élus des groupes **Un Soffiu Novu** et **Fà Populu Inseme** votent contre.

L'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Marie-Claude BRANCA, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'a pas participé : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

POUR : 13
CONTRE : 49
ABS. : 0
NP : 1

3-4) Vote du rapport amendé

M. BENEDETTI sollicite une suspension de séance. Elle intervient à 22 heures 06. La séance reprend à 22 heures 08.

M. VANNI précise qu'il s'agit d'un vote nominal. Il demande à **M. LUCCIONI** de procéder à l'appel afin que chaque élu fasse connaître le sens de son vote.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul

PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 7
ABS. : 17
NP : 7**

4) Rapport n° 100 relatif au guide des aides au tourisme 2022-2027

M. ANGELINI procède à un point d'ordre, souhaitant connaître les capacités d'intervention d'élus communaux et intercommunaux sur ce rapport.

Mmes BOZZI et COMBETTE ne participeront ni au débat ni au vote.

Mme BASTIANI présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les commissaires ont émis un avis favorable. Les groupes Avanzemu et Un Soffiu Novu n'ont pas participé au vote et le groupe Core In Fronte était absent.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a donné un avis favorable. Les groupes Avanzemu, Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote.

Preennent la parole **Mme et MM. CHIARELLI LUZI, MELA, GIACOMETTI-PIREDDA, PIETRI, CAITUCOLI, GHIONGA et LE BOMIN.**

Mme BASTIANI répond aux intervenants.

A l'issue de ces échanges et au nom du groupe **Un Soffiu Novu, M. MONDOLONI** présente deux amendements dont la teneur suit :

Amendement n° 1

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I :

- L'intitulé du point A. L'offre d'hébergement est complété par les mots suivants : « *et l'offre de service* »
- L'intitulé de la mesure 2.2 est modifié comme suit : « *mesure 2.2 : le soutien à l'hébergement et à l'offre de service en toutes zones – labellisation* »
- La partie Bénéficiaires de la mesure 2.2 est modifiée comme suit :

« *Bénéficiaires :*

Concernant l'Ecolabel Européen: Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes.

Concernant la marque accueil vélo : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, loueurs et réparateurs de vélos, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques.

Concernant la marque Tourisme et Handicap : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques, acteurs intervenants dans les activités de loisirs. »

Amendement n° 2

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I, mesure 1.4 :

- Dans les objectifs de la mesure d'aide, rajouter un item ainsi rédigé : « *permettre le financement d'aménagements des sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles, par l'acquisition et l'installation d'ancrages fixes écologiques* ».
- Dans les conditions d'éligibilité de la mesure 1.4, rajouter un item ainsi rédigé : « *l'aménagement de mouillages organisés pour les sites de plongée* ».

Mme BASTIANI émet un avis favorable sur le premier amendement et un avis défavorable sur le second.

M. MONDOLONI en prend acte et procède au retrait du deuxième amendement.

4-1- Vote de l'amendement n° 1 :

L'amendement est mis aux voix par **M. VANNI** selon la formule simplifiée.

Sont absents : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI Christelle COMBETTE et Paul QUASTANA.

Mmes et M. MOSCA, PIERI, S. LUCIANI et PIETRI indiquent que les élus des groupes **Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, Avanzemu et Core In Fronte** votent pour.

M. GHIONGA et Mme GIACOMETTI PIREDDA ne participent pas au vote.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

N'ont pas participé : **M. GHIONGA et Mme GIACOMETTI PIREDDA.**

POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 2

4-2- Vote du rapport amendé :

M. VANNI met le rapport ainsi amendé aux voix.

Sont absents : **Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI Christelle COMBETTE et Paul QUASTANA.**

Mmes et M. MOSCA, PIERI, S. LUCIANI et PIETRI indiquent que les élus du groupe **Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, Avanzemu et Core In Fronte** votent pour, hormis **M. GHIONGA** qui vote contre et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** qui ne participe pas.

Le rapport amendé est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI,**

Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : M. GHIONGA.

Ne participe pas : Mme GIACOMETTI PIREDDA.

POUR : 57
CONTRE : 1
ABS. : 0
NP : 1

La séance est suspendue à 23 heures 26, la reprise est fixée à 9 heures 30.

SEANCE DU 29 AVRIL 2022

La reprise intervient à 10 heures 05.

La Présidente de l'Assemblée de Corse prie les élus de bien vouloir accepter ses excuses pour son absence à la séance du 28 avril 2022. Elle représentait l'institution auprès du Comité des Régions et elle était accompagnée du Député européen François ALFONSI. Il convenait de défendre les intérêts des territoires insulaires.

5) Rapport n° 101 portant projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets – Présentation pour information de l'Assemblée de Corse

La Présidente MAUPERTUIS précise qu'il s'agit d'une présentation donnant lieu à l'issue à une prise d'acte.

M. ARMANET présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que, s'agissant de ce rapport, les temps de parole ont été doublés par **la Commission Permanente**.

Mme CHIARELLI LUZI lit rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Aucun avis n'a été émis.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande que soit prise en compte la possibilité d'établir à l'avenir des rapports de synthèse concernant les comptes rendus des commissions.

Prennent la parole **Mmes et MM. Antoine POLI, QUASTANA, MARIOTTI, BENEDETTI** (à deux reprises), **LE MAO, LACOMBE, GIACOMETTI PIREDDA, ANGELINI, POZZO di BORGO, ACQUAVIVA** et **NIVAGGIONI**.

M. ARMANET répond à l'ensemble de ses interlocuteurs.

Le Président du Conseil exécutif de Corse s'exprime également. Par ailleurs, il précise que **l'Assemblea di a Giuventù** et **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** ont émis, chacun en ce qui le concerne, un avis.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport portant projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

A l'issue, **la Présidente MAUPERTUIS** suspend la séance. Il est 13 heures 37. Elle fixe la reprise à 14 heures 30.

La reprise intervient à 15 heures 11.

6) Rapport n° 80 portant actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Mme DENSARI procède à la lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

S'exprime **Mme CAMPANA**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet aux voix le rapport dont il s'agit.

Est absent : M. Jean-Baptiste ARENA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline

GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

7) Rapport n° 83 relatif à la promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse

Mme FAZI rapporte.

M. BORRI lit le rapport de la **commission des Politiques de Santé**. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Avanzemu et Core In Fronte** étaient absents.

La **commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Prendent la parole Mme et MM. **COGNETTI-TURCHINI, BORRI** et **GHIONGA**.

Mme **COGNETTI-TURCHINI** présente l'amendement déposé par le groupe **Un Soffiu Novu** et dont la teneur suit :

Après l'article 1 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

"ARTICLE 2 :

AFFIRME que la Corse doit être dotée d'une unité de Tomoscintigraphie par Emission de Positron, communément appelé PET Scan, afin que les malades insulaires aient un accès facilité à cette technologie qui participe au traitement et au suivi des patients atteints du cancer qui est la première cause de mortalité en Corse."

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

Mme FAZI apporte des éléments de réponse aux intéressés. Elle souligne que le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a émis un avis favorable. Pour ce qui porte sur l'amendement, elle indique que le **Conseil exécutif de Corse** est favorable à son intégration dans le projet de délibération qui sera soumis au vote de l'**Assemblée de Corse**.

7-1) Vote de l'amendement :

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande à ce que l'organe délibérant se prononce sur l'amendement.

Est absent : M. Jean-Baptiste ARENA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

7-2) Vote du rapport amendé :

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport ainsi amendé aux voix.

Est absent : M. Jean-Baptiste ARENA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin

MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. GHIONGA informe les élus que Michel MEZZADRI, maire de Venaco, vient de décéder suite à une longue maladie.

La Présidente **MAUPERTUIS** s'associe à la douleur de la famille et à celle du village.

8) Rapport n° 084 relatif au projet social et de réhabilitation de l'établissement "Notre Dame" à Aiacciu

La présentation du rapport est effectuée par **Mme FAZI**.

Mme DENSARI lit le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Elle indique que la commission en cause a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

S'expriment **Mmes LE BOMIN, DENSARI, FAGNI, BOZZI** et **SANTUCCI**, ainsi que la Présidente **MAUPERTUIS**.

Mme FAZI répond.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline

GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

9) Rapport n° 081 portant modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse

M. VINCIGUERRA rapporte.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre

GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

POUR : 37
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 24

10) Rapport n° 092 portant autorisation donnée au Président de Conseil exécutif de Corse de modifier par voie d'avenant la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de Développement Economique de la Corse pour la mise en œuvre des instruments financiers de Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les commissaires ont émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte était absent.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu, Core In Fronte et Avanzemu n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI fait une intervention à laquelle répond M. VINCIGUERRA.

Le rapport est soumis aux suffrages des élus par la Présidente MAUPERTUIS.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul

QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 54
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

11) Rapport n° 082 portant autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer des instruments financiers

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA.**

Le rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est lu par **Mme CHIARELLI LUZI.** La commission a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité.** Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI,.

POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 17

12) Rapport n° 078 portant cession à titre gratuit au profit de l'ODARC

Il est procédé à la présentation du rapport par M. LIVRELLI.

M. VANNI préside en lieu et place de la Présidente MAUPERTUIS.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les commissaires ont émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte était absent.

Le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité est lu par M. Joseph SAVELLI. Un avis favorable a été émis. Les groupes Avanzemu, Core In Fronte et Un Soffiu Novu n'ont pas participé au vote.

S'expriment Mme et MM. BENEDETTI, Antoine POLI et MARIOTTI.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-

Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

13) Rapport n° 079 relatif aux laboratoires d'analyse (LDA) Pumonti et Cismonte de la Collectivité de Corse face aux enjeux émergents : la nécessité d'une nouvelle organisation

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

Le rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est lu par **Mme CHIARELLI LUZI**. La commission a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Interviennent **Mme et MM. Saveriu LUCIANI, BENEDETTI et MARIOTTI**.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : **M. Jean-Baptiste ARENA** et **Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

14) Rapport n° 088 relatif à une opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continent

Le Président SIMEONI rapporte.

La Présidente de l'Assemblée de Corse assure à nouveau la présidence de la séance.

Mme CHIARELLI LUZI indique que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité. Elle a émis un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Prendent la parole **MM. Jean-Michel SAVELLI, COLONNA** et **BENEDETTI**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse répond aux intéressés.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et **Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA**.

Il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

**POUR : 56
CONTRE : 0
ABS. : 5
NP : 0**

15) Rapport n° 090 portant sécurisation de trois carrefours de l'ex RT 10, commune de Talasani

Mme CHIARELLI LUZI dit que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI indique que la commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Interviennent **Mme et MM. BICCHIERAY, POZZO di BORGO, Saveriu LUCIANI, VANNI et MARIOTTI.**

Le Président SIMEONI répond.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet à l'approbation des élus le présent rapport.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

16) Rapport n° 091 portant convention de financement avec la commune d'Aleria pour l'aménagement d'un tourne à gauche sur l'ex RT 50 à l'entrée de la commune

Il est procédé à la présentation du rapport par **le Président SIMEONI**.

Mme CHIARELLI LUZI précise que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

M. Joseph SAVELLI dit que la commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

17) Rapport n° 098 portant convention de financement avec la commune d'Aucciana pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Aucciana sur l'ex RD 29

Le Président SIMEONI rapporte.

Mme CHIARELLI LUZI indique que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI rapporte que la commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La séance est suspendue à 18 heures 30. Elle reprend à 18 heures 38.

18) Rapport n° 112 relatif à un mandat spécial accordé à une délégation des Conseillers de l'Assemblea di a Giuventù dans le cadre de la participation à un grand débat consacré à la jeunesse européenne

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport et le met aux voix.

Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

19) Rectificatif en erreur matérielle concernant le rapport n° 102 relatif à la délégation de Service Public de Transport maritime Corse-Continent 2023-2029

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que, lors de l'instruction des amendements portant sur le rapport relatif à la délégation de service public de transport maritime Corse / Continent 2023-2029, **les commissions des Finances et de la Fiscalité, et du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, réunies conjointement, ont sous-amendé l'amendement n°1, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, en remplaçant le texte initial par « *En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 5 rotations/quatorzaine* ».

Toutefois, du fait des délais contraints de confection des amendements, aussitôt examinés en séance publique, une erreur matérielle de copier-coller a fait que le chiffre « 5 » n'a pas été reporté dans le document envoyé par mail aux élus.

Pour autant, le vote de cet amendement en séance publique s'est clairement effectué sur la base de la rédaction précisément adoptée en commissions et de plus, aucun conseiller n'a soulevé cette erreur d'insertion.

Il convient cependant de rectifier l'amendement écrit en ce sens, pour erreur matérielle, et de préciser que le sous-amendement tel qu'adopté par l'**Assemblée de Corse** remplace le texte initial par :

"En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 5 rotations / quatorzaine."

Le Président du Conseil exécutif de Corse confirme qu'il s'agit là d'une erreur matérielle et que le nombre exact est 5.

L'Assemblée de Corse prend acte de la présente rectification en erreur matérielle.

20) Motion n° 2022/O1/007 déposée par le groupe Fà Populu Inseme portant soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste catalan victimes du logiciel espion PEGASUS

M. CAITUCOLI présente la motion.

Le Président SIMEONI fait une intervention et précise que **le Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable sur le contenu du texte.

La Présidente MAUPERTUIS met la motion aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 46

CONTRE : 0

ABS. : 0
NP : 0

21) Motion n° 2022/O1/008 déposée M. Jean BIANCUCCI du groupe Fà Populu Inseme : Justice et vérité pour Yvan COLONNA

M. BIANCUCCI présente la motion et déplore l'absence de la grande majorité des membres du groupe **Un Soffiu Novu** dans hémicycle.

Interviennent **M. ACQUAVIVA** et la **Présidente MAUPERTUIS**. Cette dernière donne lecture de la motion adoptée en séance du 20 avril 2022 par l'**Assemblea di a Giuventù** et suggère de faire mention de ce texte sous forme de Considérant dans le corps de la motion déposée par **M. BIANCUCCI**. Elle ajoute qu'elle avait à l'origine déposée une motion avec examen prioritaire n° 2022/O2/010 portant saisine du Défenseur des droits et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA. Elle propose donc de lui substituer un amendement, celui-ci sera intégré à la motion de **M. BIANCUCCI**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse s'associe aux propos qui ont été tenus. Cependant, il juge opportun de voter sans la modifier la motion de **M. BIANCUCCI** et d'examiner ensuite la motion de **la Présidente MAUPERTUIS**.

M. BIANCUCCI s'exprime à nouveau.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met la motion aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 46

CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

22) Motion n° 2022/O1/010 déposée avec examen prioritaire par la Présidente de l'Assemblée de Corse et intitulée saisine du Défenseur des droits et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA

La Présidente MAUPERTUIS présente la motion dont la teneur suit :

- DIPUSITATA DA : A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

- UGHJETTU : SAISINE DU DEFENSEUR DES DROITS ET DU CONTRÔLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ SUITE À L'ASSASSINAT D'YVAN COLONNA

VU la délibération N° 18/044 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 31 octobre 2018, demandant le rapprochement des prisonniers politiques corses,

VU la délibération solennelle de l'Assemblea di Corsica N° 21/173 AC du 22 octobre 2021 relative au rapprochement,

VU la motion N° 2022/M3/02 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 20 avril 2022, saisissant le Défenseur des droits et le Contrôleur des lieux de privation de liberté,

CONSIDERANT *l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA portée par l'ensemble des élus et des forces vives de la Corse,*

CONSIDERANT *que la saisine de ces autorités administratives indépendantes sera de nature à apporter des réponses utiles quant aux conditions d'un assassinat perpétré dans un établissement pénitentiaire pourtant réputé de haute sécurité,*

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

DEMANDE *que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'assassinat dont a été victime Yvan COLONNA.*

PREND ACTE *des enquêtes en cours.*

S'ASSOCIE *à la proposition de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica relative à la saisine de deux autorités administratives indépendantes en capacité, par leurs domaines de compétences respectifs, d'apporter des précisions utiles sur le contexte dans lequel a pu être perpétré l'assassinat d'Yvan COLONNA par un autre détenu particulièrement signalé.*

DEMANDE *à cet effet au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse de saisir le Défenseur des droits et le Contrôleur général des*

lieux de privation de liberté.

Le Conseil exécutif de Corse émet un avis favorable.

La motion est mise aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 46
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

À 19 heures 30, l'ordre du jour est épuisé et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Aiacciu, le 3 juin 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

APPRUVAZIONE DI U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 31 DI MARZU È 1^{MU} D'APRILE DI U 2022 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2022

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 105 : Cunvenzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione di Corsica di u Cismonte per l'annu sculare 2021/2022.

Rapport n^o 105 : Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte pour l'année scolaire 2021/2022.

JEUDI (après-midi)

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^u 102 : Delegazione di serviziu publicu di trasportu marittimu Corsica-Cuntinente 2023-2029.

Rapport n^o 102 : Délégation de Service Public de transport maritime Corse-Continent 2023-2029.

TURISIMU / TOURISME

Raportu n^u 100 : Guida di l'aiuti di u turisimu 2022-2027.

Rapport n^o 100 : Guide des Aides au Tourisme 2022-2027.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 080 : Attualizazioni di u regulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica.

Rapport n° 080 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Raportu n° 083 : Prumuzione di a salute per tutti inghilocu, un'ambizione purtada da a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 083 : Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse

Raportu n° 084 : Prugettu suciale di rinnovu di u Palazzu « Nostra Signora » in Aiacciu.

Rapport n° 084 : Projet social et de réhabilitation de l'établissement « Notre-Dame » à Aiacciu.

VENDREDI (matin)

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 112 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di a Giuventu in u quadru di un spiazzamentu in Strasbourg.

Rapport n° 112 : Mandat spécial accordé à une délégation de Conseillers de l'Assemblea di a Giuventù dans le cadre de leur participation à un grand débat consacré à la jeunesse européenne.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 101 : Prugettu di u Pianu Territoriale di prevenimentu è di gestione di i scarti - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 101 : Projet de plan Territorial de prévention et gestion des déchets - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 078 : Cessione gratisi à u benefiziu di l'ODARC.

Rapport n° 078 : Cession à titre gratuit au profit de l'ODARC.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 079 : I Laboratorii d'analisi (LDA) Pumonti è Cismonte di a Cullettività di Corsica di pettu à e prublematiche chì spuntanu : necessità di cambià l'organizzazione.

Rapport n° 079 : Les Laboratoires d'analyses (LDA) Pumonti et Cismonte de la Collectivité de Corse face aux enjeux émergents : la nécessité d'une nouvelle organisation.

VENDREDI (après-midi)

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 081 : Mudificazione di i statuti di l'Agenza di Svilupp Economicu di a Corsica.

Rapport n° 081 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Raportu n° 082 : Permessu datu à l'ADEC pè mette in ballu una prucedura di cunsultazione publica pè a selezione d'operatori incaricati di gestisce strumenti finanziari.

Rapport n° 082 : Autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer des instruments financiers.

Raportu n° 092 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di mudificà per via di un aghjustu a delegazione di crediti europei in suvvenzione glubale à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Prugramma upeziunale FEDER-FSE 2014-2020.

Rapport n° 092 : Autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de Corse de modifier par voie d'avenant la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 088 : Operazione di compra di un novu cavu otticu sottumarinu trà Corsica è Cuntinente.

Rapport n° 088 : Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continent.

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 090 : Messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT10, cumuna di Talasani.

Rapport n° 090 : Sécurisation de trois carrefours de l'ex RT10, commune de Talasani.

Raportu n° 091 : Cunvenzione di finanziamentu cù a cumuna d'Aleria per l'accunciamentu di una via di trinchera à manca nantu à l'anziana RT50 à l'entre di a Cumuna.

Rapport n° 091 : Convention de financement avec la commune d'Aleria pour l'aménagement d'un tourne à gauche sur l'ex RT50 à l'entrée de la commune.

Raportu n° 098 : Cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aucciani pà a rializzazioni di u prughjettu d'assestu di a traversa d'Aucciani nantu à l'anziana RD 29.

Rapport n° 098 : Convention de financement avec la commune d'Aucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Aucciani sur l'ex RD29.

MUZIONE / MOTIONS



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI I 24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 24 ET 25 FEVRIER 2022

2022/O1/001

Question écrite déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Arrêté 20/1457 validant un plan d'audits et d'analyses financières sur les exercices 2020 et 2021.

Monsieur le Président,

Le 15 septembre 2020, vous preniez en Conseil exécutif un arrêté, le numéro 1457, validant un plan d'audits et d'analyses financières sur les exercices 2020 et 2021 qui sont, comme on peut l'imaginer, clos tout comme sont censés être les différents audits demandés.

Cet arrêté mentionne trois lots distincts.

Tout d'abord, lot numéro 1, les organismes pour lesquels la CDC est actionnaire ou verse une subvention spécifique. Les deux services d'incendie et de secours sont informés de l'audit puisqu'il est précisé dans le tableau joint en annexe que les deux EPA se sont engagés à accepter l'audit. En est-il de même pour le syndicat de l'énergie de la Corse du Sud dont on connaît la situation singulière, financière d'une part, mais aussi institutionnelle avec à sa tête un président que le droit vous a permis d'imposer sans qu'il ne soit soutenu par la majorité des membres du comité syndical ?

Le deuxième lot porte sur les associations, dont deux, m'interpellent. Le CROS tout d'abord dont vous semblez mettre en cause la transparence financière alors même que pour être éligible aux aides publiques territoriales, les rapports d'activité et les documents comptables sont nécessairement fournis. Nous savons là aussi qu'il y a un litige autour de la subvention accordée dans le cadre de la commission territoriale pour le développement du sport qui a statué sur un montant supérieur à ce que le conseil exécutif envisageait d'octroyer malgré

des années de promesse. Une subvention actée pourtant non versée au titre d'un audit en cours, audit que la structure a découvert lorsqu'elle a réclamé les sommes dues. Or, l'article 2 de la loi n° 2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations prévoit que l'autorité publique doit procéder au versement de la subvention dans le délai de « *soixante jours à compter de la date de la notification de la décision portant attribution de la subvention, à moins que l'autorité administrative, le cas échéant sous forme de convention, n'ait arrêté d'autres dates de versement ou n'ait subordonné le versement à la survenance d'un événement déterminé.* » Ce délai de paiement de la subvention est depuis devenu la règle générale. Même constat pour l'ORS pour lequel nous nous étions inquiétés du retard de la convention 2021 votée ... à l'automne 2021, plongeant la structure dans une situation financière délicate. L'observatoire est-il au courant de cet audit lancé sur son « évolution » ? Et cet audit a-t-il un lien avec le retard de conventionnement et d'individualisation de la subvention observés cet automne ?

Je ne me pencherai pas autant sur les analyses financières du troisième lot qui concernent d'ailleurs, entre autres, les huit agences et offices. Mais concernant les audits mentionnés aux lots 1 et 2, nous avons besoin d'éclaircissements. Y a-t-il eu une mise en concurrence et qui a été chargé d'effectuer ces audits ? L'ensemble des structures auditées sont-elles informées de ces études les concernant ou ont-elles été réalisées sur le fondement de documents écrits fournis par la Collectivité ?

Sont-elles achevées et dans ce cas, la représentation territoriale pourrait-elle bénéficier des conclusions qui vous ont été rendues ?

Je vous remercie,

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

Madame la Conseillère,

Vous m'interrogez sur les audits et les analyses financières menés sur des organismes satellites de la Collectivité de Corse.

Cette volonté s'inscrit dans un souci d'optimisation de l'utilisation des deniers publics et de sécurisation de ses relations avec des partenaires qu'elle subventionne ou au capital desquels elle participe. La Collectivité de Corse doit en effet développer des outils de connaissance de ses structures satellites (associations, syndicats mixtes, groupements d'intérêt public, sociétés d'économie mixte, établissements publics...) ce que j'ai mis en place dès 2016 en créant une direction dédiée que j'ai dotée par la suite d'une capacité d'audits en 2018.

Cette capacité d'analyse et d'expertise est assurée par la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques qui, dans le cadre d'un dialogue de gestion annuel avec les DGA et directions métiers, propose un programme d'audits permettant au Conseil exécutif de Corse d'avoir une vision financière et opérationnelle éclairée de l'action d'un opérateur conduisant tout ou partie d'une politique publique relevant de la Collectivité de Corse.

La démarche concourt à une bonne gestion, à l'application des principes de transparence et à l'évaluation des politiques publiques.

Pour ce faire, la Collectivité mène, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, des audits et des analyses financières que j'ai souhaité externaliser pour garantir l'objectivité des travaux et bénéficier de conseils d'experts disposant d'une technicité reconnue dans ce domaine et selon les normes professionnelles en vigueur.

Les audits menés obéissent à des principes rigoureux, mais dans un esprit constructif et partenarial, sur les champs financiers, de gouvernance, d'activité et d'organisation. Les auditeurs se positionnent donc comme des facilitateurs, acteurs de prévention et de sécurisation pour la collectivité.

Ainsi, un accord-cadre à marchés subséquents (appel d'offres ouvert) pour la réalisation d'audits et d'analyses financières portant sur les satellites de la CDC a été passé en 2019 par la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques, pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Adossé à un plan annuel d'audits et d'analyses financières construit à partir des besoins identifiés et prioritaires des directions générales adjointes, cet accord-cadre se compose de trois lots :

- Lot n° 1 : Audits approfondis portant sur les organismes associés pour lesquels la CDC est actionnaire ou verse une subvention spécifique prévue dans les statuts.
- Lot n° 2 : Audits approfondis d'associations bénéficiant de subventions générales de fonctionnement ou de subventions affectées à la réalisation d'actions.
- Lot n° 3 : Analyses financières.

Avant tout lancement de mission (audit ou analyse financière), la structure concernée est informée par courrier signé du Président du Conseil exécutif.

La mission d'audit se déroule sur pièces et sur place selon une méthodologie et un calendrier adapté aux réalités du terrain mais dans le respect des objectifs prioritaires fixés. L'ensemble de la démarche est présenté en réunion de lancement.

La structure auditée reçoit une première demande documentaire dès la réunion de lancement, de sorte qu'elle soit informée dès le démarrage des documents à tenir prêts. Suite à une préanalyse et aux entretiens sur place, le cabinet précise les pièces justificatives auditées sachant que toutes les demandes documentaires et toutes les questions posées sont tracées. Le rapport provisoire est ensuite envoyé à la Collectivité. S'il existe des problématiques juridiques ou financières particulières, celles-ci sont exprimées sans délais. Le rapport provisoire est ensuite discuté en réunion de restitution. Il devient définitif après réponse (ou non réponse passé un délai de 10 à 20 jours ouvrés) de la structure.

Le programme des plans d'audits et d'analyses financières s'établi à partir du recensement effectué auprès les directions métiers.

Celui de 2019 a concerné :

Au titre du lot n°1 :

- le syndicat mixte de l'abattage de Corse (SMAC) ;
- l'office public de l'habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C)

Au titre du lot 2 :

- l'association Régionale des Arts et Métiers de Corse (ARCNAM de Corse) ;
- l'association Corsic'Agropôle.

Le plan d'audit 2019 est entièrement finalisé.

Celui de 2020-2021 se rapporte à :

Au titre du lot n°1 :

- les services d'incendie et de secours de Corse-du-Sud et de Haute-Corse (SIS 2A et SIS 2B) ;
- le syndicat mixte d'énergie de la Corse-du-Sud (SE2A) ;
- les centres départementaux d'accès au droit (CD2A et CD2B).

Au titre du lot n°2 :

- le Comité régional olympique et sportif de Corse (CROS) ;
- le centre permanent d'initiation à l'environnement d'Ajaccio (CPIE) ;
- l'Observatoire régional de la santé de Corse (ORS) ;
- l'association d'accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS).
- les associations d'aide à domicile en milieu rural de Corse du Sud et de Haute-Corse (ADMR 2A et ADMR 2B).

Le plan d'audits et d'analyses financières 2020-2021 n'est pas clos. Si la totalité des analyses financières programmées a été effectuée (dont celles de clubs sportifs tels le GFCA volley, le GFCA foot, le GFCA hand, la ligue corse de foot et la ligue corse de hand), le déploiement du plan d'audits a néanmoins été impacté par la crise sanitaire en 2020 et 2021

Des modifications sont donc susceptibles d'intervenir dans la programmation afin d'optimiser la dernière année de mise en œuvre du plan en intégrant d'éventuels besoins nouveaux par substitution à ceux initialement identifiés.

En effet, il reste à ce jour à lancer cinq missions d'audit sur les organismes suivants :

- Le syndicat mixte d'énergie de la Corse-du-Sud (SE2A) ;
- Les centres départementaux d'accès au droit (CD2A et CD2B) ;
- Le centre permanent d'initiation à l'environnement d'Ajaccio (CPIE) ;
- L'Observatoire régional de la santé de Corse (ORS) ;
- L'association d'accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS).

Concernant les deux audits des SIS, nous allons très prochainement rentrer dans la phase de restitution avec transmission des rapports provisoires aux structures.

Les audits des deux ADMR 2A et 2B viennent de démarrer selon le calendrier qui vous a été annoncé lors de la question posée à ce sujet par votre Présidente de groupe en séance publique le 16 décembre dernier. Pour rappel, ces missions avaient été rajoutées au plan d'audit initial par amendement à l'arrêté 20/1457 pris le 30/03/2021.

Concernant l'audit du CROS, les précisions suivantes s'imposent :

Une analyse financière du CROS de Corse avait été sollicitée au titre du plan 2019. Le Président de la structure ayant refusé de communiquer les pièces nécessaires au cabinet chargé d'analyser les comptes de l'association, un audit a donc été décidé par la suite. Il s'est déroulé de la façon suivante :

- le 25/01/2021 : lettre d'information au Président du CROS sur le lancement prochain d'un l'audit ;
- le 03/06/2021 : réunion de lancement (le Président de la structure n'a pas souhaité y participer) ;
- les 24 et 25/09/2021 : Réunions d'audit sur place (le Président de la structure n'a pas souhaité y participer) ;
- le 08/10/2021 : remise du rapport provisoire ;
- le 01/02/2022 : remise du rapport définitif.

Comme vous pouvez le constater, la mission d'audit, prévue initialement pour une durée de 8 à 10 semaines, s'est déroulée sur une année entière et ce, sans que le cabinet puisse être mis en cause, de quelque façon que ce soit.

Quant aux mandatements relatifs aux fonds territoriaux de l'Agence nationale du sport dont la gestion a été confiée à la Collectivité, ils ont bien été effectués en temps et en heure. Un mandat d'importance a néanmoins dû être retenu à titre conservatoire. Il s'agit précisément de l'acompte lié à la convention de subvention qui concerne le CROS de Corse. Il semblait raisonnable de suspendre toute contractualisation dans l'attente des conclusions de l'audit. En effet, la Collectivité se doit d'être prudente dans l'utilisation des deniers publics et les conclusions préoccupantes de l'audit mené sur le CROS me confortent dans cette prise de décision, dont j'avais fait part à Monsieur le préfet en sa qualité de délégué territorial de l'agence nationale du sport.

Concernant l'ORS, l'audit est sur le point d'être lancé. Le courrier de notification devrait être adressé à la structure dans les jours prochains. La mission sera calibrée pour optimiser et sécuriser le partenariat avec la structure dans le cadre d'une approche globale (juridique, organisationnelle et financière).

Le retard de versement évoqué n'est pas la conséquence de l'audit dans la mesure où la mission qui sera lancée a vocation à éclairer les modalités de contractualisation et de partenariat avec l'ORS.

Enfin, je tiens à souligner qu'au-delà du fait que les audits ne constituent pas une finalité en tant que telle à l'instant T, leur objectif est de permettre de dégager des pistes d'amélioration et/ou correctives à travers un plan d'actions partagé devant bénéficier tant à la structure qu'à la Collectivité.

La prise de conscience d'insuffisances ou de difficultés mise en lumière au cours de cet exercice, permet ainsi de réorienter des stratégies ou des actions sur la base des constats dressés.

Dans le cas du CROS de Corse, que vous avez souhaité relever, la démarche envisagée était bien de construire, sur les bases des conclusions de l'audit, un cadre partenarial pérenne. Il ne s'agissait donc en aucun cas d'une mise en cause « a

priori ». L'importance des irrégularités relevées lors du processus que je vous ai présenté m'a pourtant contraint à signifier à cette structure l'impossibilité de poursuivre une quelconque exécution contractuelle, tant que ne seront pas levées les réserves posées dans le rapport final.

D'un point de vue plus général, les rapports d'audit, même définitifs, restent des documents internes d'aide à la décision.

Pour autant, il pourrait être envisageable, une fois ceux-ci définitifs, que la commission de contrôle et d'évaluation puisse avoir à connaître de ces dossiers dans le cadre de ses travaux. Elle pourrait également se saisir du suivi des préconisations émises.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI I 24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 24 ET 25 FEVRIER 2022

2022/O1/002

Question écrite déposée par M. Jean-Michel SAVELLI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Actualisation du PPI Infrastructures routières dans l'agglomération Bastiaise.

Monsieur le Président,

Notre réseau routier principal et secondaire, s'il était décemment dimensionné il y a plus de 30 ans, ne l'est manifestement plus aujourd'hui au regard de l'augmentation de la population concentrée en zones urbaines et dans leurs périphéries immédiates.

Au regard notamment des importants changements de nos modes vie, tout comme dans l'évolution des normes et des contraintes réglementaires en termes de gabarits et de sécurité.

Si l'annexe 4 du PADDUC approuvé en octobre 2015 comporte des propositions destinées à améliorer les liaisons entre les principaux pôles urbains (supérieurs, secondaires, intermédiaires), elle évoque aussi le renforcement du réseau territorial qui relie les pôles supérieurs entre eux, avec les pôles intermédiaires de l'armature urbaine de la Corse.

Ce même document de référence citait abondamment la nécessaire articulation entre mobilité urbaine et périurbaine, étant donné, je cite : « la fonction métropolitaine des deux grandes villes d'Aiacciu et Bastia », à l'instar disait-on « de ce qui peut être observé dans le monde développé ».

Des modèles nouveaux sont apparus, les pénétrantes, les contournements... dont certains ont été menés à bien, au sud de Bastia comme à la sortie d'Aiacciu ou de Porto Vecchio.

Ces travaux d'envergure dont certains ont bénéficié de la première décennie du PEI, sont suivis actuellement par des projets et des réalisations aptes à sécuriser et à fluidifier les trafics routiers à l'approche de ces grands centres ; et c'est très bien.

Pourtant, des communes passent à côté de ce développement. Car les progrès observés à l'approche des cœurs de ville ne peuvent masquer les oublis dans leurs agglomérations.

Celle de Bastia en particulier a la particularité d'avoir une « commune balcon » quasiment enclavée et coupée de son littoral : Ville di Pietrabugno (5000 habitants) dont aucun axe routier digne de ce nom, permet un accès normalisé à la « métropole » bastiaise.

Vos services connaissent la situation : aussi bien la RD 31, boulevard Graziani - dont l'étroitesse en sortie de Bastia est digne d'un chemin muletier - que la RD 231, (versant Cardo) en abandon manifeste, et même la rampe dite de Sainte Lucie à l'annonciade, n'autorisent ni fluidité ni sécurité, ni même accès adapté aux engins de secours. La rue impératrice Eugénie à sens unique, est un obstacle supplémentaire.

Un temps cité dans la déclaration d'intention en date du 26 avril 2021 relative au PTIC sur le périmètre de l'agglomération, le projet de voie de désenclavement de 1800 mètres, reliant Toga aux hameaux reste le grand oublié malgré son intérêt supra communal.

J'ajoute, pour votre complète information, que le tracé existe, les études sont faites, et que le dossier est prêt et ne demande qu'à recevoir un soutien financier.

Je tiens enfin à préciser que la vallée du Bertrand, reste et restera une zone verte préservée de toute construction.

Cette infrastructure, vitale pour l'avenir de la commune, s'inscrira dans le grand projet réurbanisation de la zone de Toga que nous partageons avec la commune de Bastia : port de plaisance, tiers-lieu, friches, écoquartier

Vous en aviez d'ailleurs personnellement admis l'utilité, et le groupe auquel j'appartiens soutient aujourd'hui ma démarche.

Je vous demande de vous prononcer sur son inscription parmi les projets péri urbains soutenus par la CDC. Et en profite pour vous réitérer notre requête d'un calendrier prévisionnel pour l'actualisation du PPI infrastructures de transport comme vous l'a déjà demandé en octobre dernier notre collègue Georges Mela.

Je vous remercie.

2022/QE

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. JEAN-MICHEL SAVELLI
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

OBJET : Actualisation du PPI Infrastructures routières dans l'agglomération Bastiaise.

Monsieur le Conseiller,

L'engagement de la Collectivité de Corse en faveur des infrastructures routières est une priorité politique du Conseil exécutif de Corse.

Vous rappelez dans votre question les investissements importants réalisés ces dernières années par notre institution, tant sur le plan du renforcement du réseau territorial que sur le plan des liaisons internes aux grands pôles urbains.

Ces investissements d'intérêt stratégique se poursuivent au travers d'opérations en cours et ont vocation à être pérennisés dans les années qui viennent.

Mais comme vous le savez également, la volonté du Conseil exécutif de Corse est d'accorder une importance tout aussi essentielle aux routes dites « secondaires », mais qui ont en réalité un rôle stratégique dans la reconquête des territoires du rural, de l'intérieur et de la montagne.

Au-delà de la multiplicité des travaux en cours dans l'ensemble de l'île et des axes routiers de l'intérieur, un travail des services est depuis plusieurs mois engagé pour proposer dans le courant de l'année 2022 à l'Assemblée de Corse un rapport consacré à l'actualisation du PPI routier.

Ce projet d'actualisation devra s'appuyer notamment sur :

- un diagnostic physique précis et détaillé du réseau routier,
- le respect des principes d'équilibre territorial et d'équité,
- la mise en cohérence avec le PADDUC et le Schéma territorial des infrastructures et services de transport (SRIT) qui lui est rattaché,
- une stratégie routière fondée sur des enjeux de gestion et de modernisation à moyens constants, tout en cherchant à clarifier des priorités d'importance et définir une nouvelle typologie des voies,

- une mobilisation optimisée des programmes financiers (PEI, CPER, PO- FEDER, DCT, FNADT),
- une méthode de concertation permettant d'y associer l'ensemble des acteurs (élus notamment communaux et intercommunaux, associations d'usagers et de
- la prévention routière, socio-professionnels, filière BTP...) et de prendre en compte la diversité des attentes.

Ces éléments de tonalité générale posés, et qui répondent à certains aspects de votre question, j'en viens à la commune d'E Ville de Petrabugnu, dont vous considérez qu'elle « passe à côté du développement » infrastructurel en cours sur le territoire bastiais.

Je partage avec vous le constat des difficultés structurelles de liaison routière entre Bastia et E Ville di Petrabugnu.

La Collectivité de Corse s'emploie aujourd'hui à apporter des réponses opérationnelles et concrètes à ces difficultés sur deux axes de liaison : les ex RD 231 et RD 31.

Ces deux axes permettent le contournement par l'amont de la vallée du Fangu et desservent Cardu et la partie haute d'E Ville di Petrabugnu.

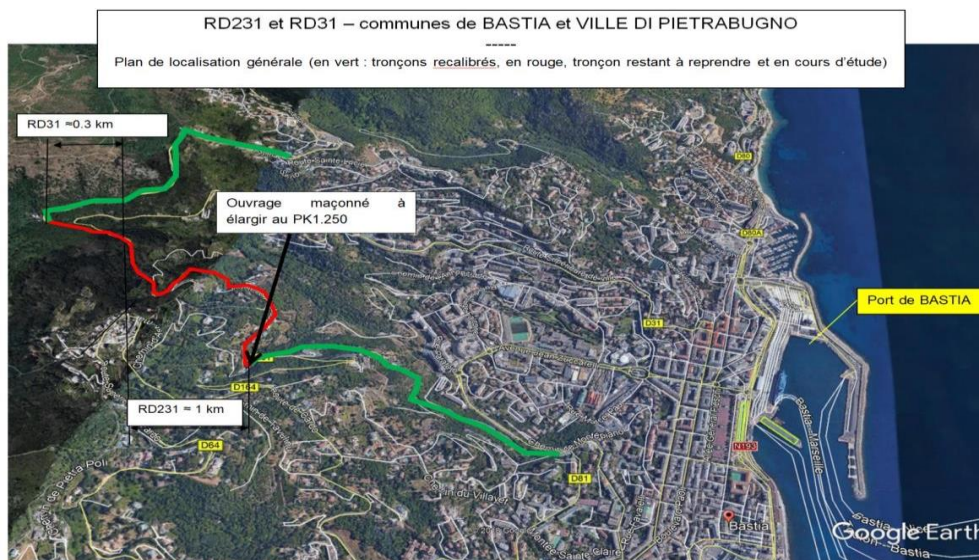
D'une longueur de 3.6 km, l'itinéraire traverse des zones peu urbanisées et possède les caractéristiques d'une route de montagne. Il a fait l'objet de travaux successifs d'amélioration lors des deux dernières décennies sous maîtrise d'ouvrage de l'ex- Conseil Départemental de Haute-Corse. Il reste aujourd'hui un dernier tronçon de 1.3 km, dont la chaussée est très dégradée et qui nécessite des investissements. Le tronçon en question traverse des zones amiantifères.

Ce dernier tronçon a fait l'objet d'étude à la fin des années 2000 et d'un projet d'aménagement visant à l'amélioration de l'assainissement, à des élargissements ponctuels et à la reprise de la chaussée pour un montant estimé de 810 000 € HT de travaux. L'opération donne lieu à un cofinancement au titre du Fonds National d'Aide au Développement du Territoire pour un montant de 592 321,75 € HT.

S'agissant de l'ex RD 231 :

L'achèvement de la requalification du dernier tronçon de l'ex RD231 est une opération soutenue par la Collectivité de Corse, ayant fait l'objet d'une approbation par la commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse le 24 mars 2021.

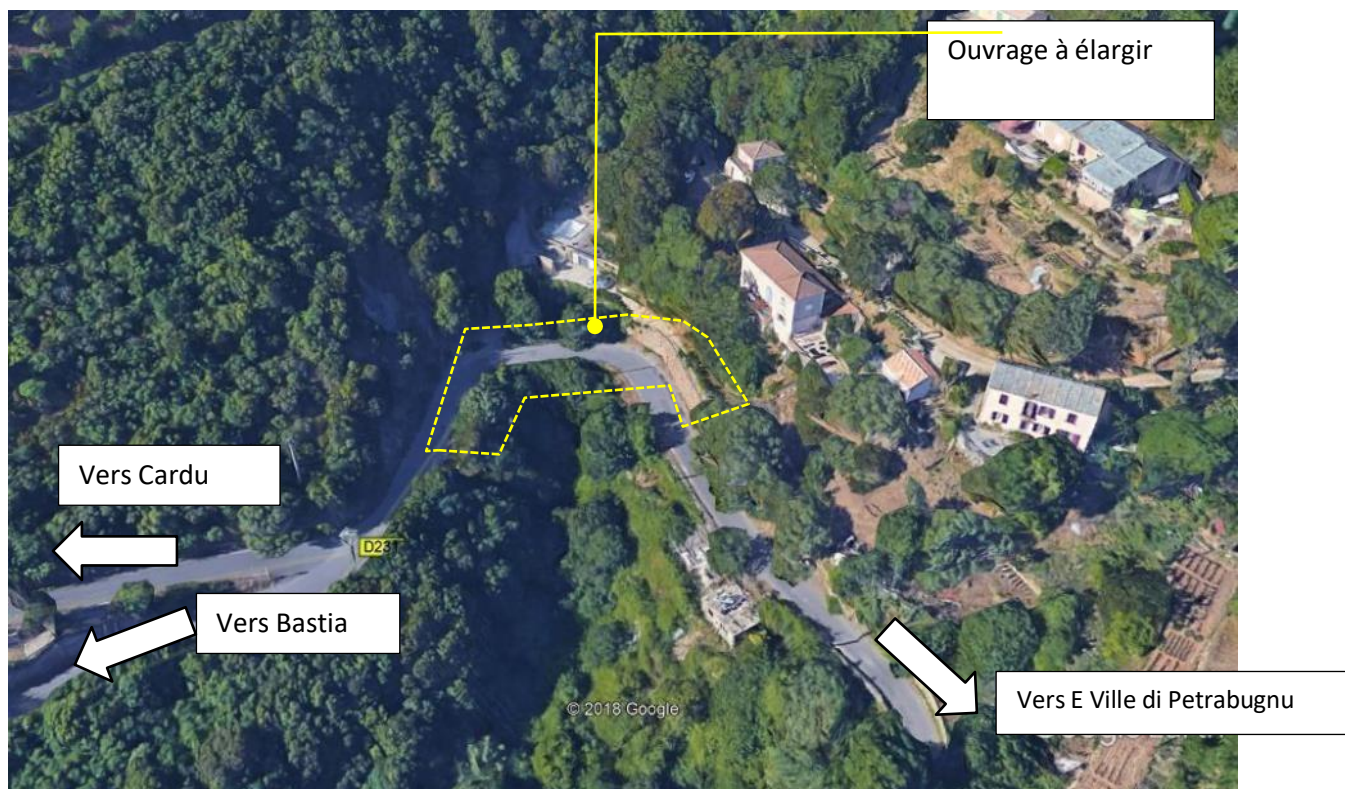
Elle a vocation à être déclinée sur le plan opérationnel dans les deux prochaines années, puisqu'il a fallu réactualiser l'intégralité des études menées il y a près de 20 ans par l'ex Conseil départemental de la Haute Corse, en tenant compte de l'omniprésence d'amiante environnemental dans le secteur.



La requalification du dernier tronçon est aujourd'hui relancée par la Collectivité de Corse.

Au PK1.25 de l'ex RD231, se situe une voute en maçonnerie d'ouverture 8 mètres et qui franchit un ravin. A cet endroit, la chaussée est étroite (4,35 m de largeur de chaussée entre longrine des garde-corps) et le pont ne comporte pas de trottoir.

L'ouvrage est encadré par deux courbes serrées qui rendent son utilisation peu aisée par les PL et les piétons ; les garde-corps de l'ouvrage sont d'ailleurs régulièrement détériorés.



Le projet initial prévoyait l'élargissement de cet ouvrage par l'amont, incluant la confection d'un trottoir. Du fait de la présence d'amiante environnemental, les terrassements pour l'élargissement de cet ouvrage côté amont s'avèrent complexes et onéreux à réaliser, avec notamment un problème de stockage des volumes excédentaires de déblais amiantifères.

Il nous faut donc désormais envisager l'élargissement par l'aval, afin de limiter les terrassements. Pour ce faire, des acquisitions complémentaires de terrain sont nécessaires.

Par ailleurs, suite à l'actualisation des études du projet de requalification de l'exRD231 par rapport à celles menées, des acquisitions complémentaires ponctuelles apparaissent nécessaires pour tenir compte des inexactitudes du projet.

Les études opérationnelles sont actuellement en cours et avancent bien.

Compte tenu des procédures foncières et contraintes fortes imposées par la présence d'amiante naturelle notamment en milieu urbain, les premiers travaux ne pourront débuter avant 2024.

Néanmoins, si des accords amiables sont obtenus, les délais pourraient alors être fortement réduits. Dans ce cas, je ne manquerai pas de vous en informer.

S'agissant de l'ex RD31 :

- *Hameau de Casevechje :*

Les travaux consistent en l'aménagement sur 250 ml du carrefour de la route de Sainte Lucie avec l'ex RD31 : mise en place d'un assainissement pluvial dimensionné pour tout le versant et son imperméabilisation urbaine, mise en place de plateaux ralentisseurs, réduction de chaussée pour limiter les vitesses et reprise du cheminement piéton côté aval

Le projet est en milieu amiantifère, et donc compliqué par les travaux de déplacement préalable des réseaux EDF et télécom; ce projet est une reprise des études réalisées par l'ex-CD2B sans véritable prise en compte de l'amiante et du foncier; proposition de transfert de l'ex RD31 dans les domaines publics routiers (DPR) des communes après travaux

Le montant des travaux est de 730 000 € HT. Les études sont en cours. Les travaux sont programmés sous deux ans.

- *E Ville di Petrabugnu / limite BASTIA*

Les travaux consistent en l'aménagement de l'entrée de Casevechje sur l'ex RD31 sur 400 ML en milieu amiantifère (y compris les enrobés), assainissement, réalisation d'un trottoir et de murs, reprise du revêtement.

Ce projet est une reprise des études réalisées par l'ex-CD2B sans prise en compte de l'amiante; proposition de transfert de l'ex RD31 jusqu'à la sortie de Casevechje dans le DPR de la commune en cas de réalisation des travaux

Le montant des travaux est de 500 000 € HT. Les études sont en cours. Les travaux sont programmés sous deux ans.

Ces opérations sont donc, du point de vue des services de la Collectivité de Corse, de nature à améliorer de manière significative dans les prochaines années les conditions de circulation entre E ville di Petrabugnu et Bastia.

Au-delà de ces opérations programmées, la commune met en avant un projet de voie de désenclavement connu des services depuis les années 2010.

Une étude a en effet été réalisée en 2012 mais je précise que celle-ci n'appréhendait que de manière très parcellaire la problématique de l'amiante. Elle ne peut donc en l'état être mobilisée au soutien du projet de voie nouvelle.

De manière plus générale, l'ensemble des avis recueillis convergent pour dire qu'une solution techniquement, écologiquement et financièrement soutenable est aujourd'hui hors de portée.

De plus, cette route reste une voie de maillage du réseau communal, voire du réseau Nord de l'agglomération bastiaise, mais ne constitue pas une voie d'intérêt territorial. En effet, le tracé et les caractéristiques intrinsèques du

réseau ne permettent pas le report de trafic et donc le délestage des axes actuels.

Monsieur le Conseiller, je comprends bien sûr la préoccupation de la commune de proposer des projets qui répondent à une problématique reconnue.

Je ne doute pas par ailleurs de la volonté qui est celle de tous ceux qui soutiennent ce projet de préserver la vallée du Bertrand de toute velléité d'urbanisation et de construction.

Mais à ce stade, plane autour du projet de voie de contournement un nombre important de difficultés, d'interrogations et d'incertitudes qui en limitent la portée et la pertinence et qui, ce faisant, ne me semble pas de nature à le retenir comme une priorité dans les grandes programmations en cours.

Je reste bien sûr à la disposition du maire de E Ville di Pietrabugnu, du Maire de Bastia et du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour discuter plus avant de ce dossier.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022
24 ET 25 FEVRIER 2022

N° 2022/01/0012

**Question orale déposée par Jean-Christophe ANGELINI
au nom du Groupe « Avanzemu »**

OBJET : Mise en sécurité de l'axe routier RT101 sur la commune de Portivechju

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La RT101, propriété de la Collectivité de Corse, constitue un axe stratégique pour accéder au centre-ville de Portivechju.

Cette voie de circulation est, depuis plus de 11 ans désormais, impactée par des désordres structurels dont l'origine est le terrassement entrepris lors de la construction de la résidence « la marine de Matonara » située en contrebas de cette voie.

Pour rappel, les travaux de cette résidence ont été achevés en juillet 2010 et les premiers problèmes sur la voirie se sont manifestés au début de l'année 2011.

Une demande d'expertise avait alors été diligentée par la Collectivité de Corse en 2013. Les conclusions de cette expertise déclaraient que les désordres affectant la voirie étaient causés par des fondations instables, non ancrées et sous dimensionnées de la résidence.

Cette dernière avait émis des recommandations afin de remédier à cette dangereuse situation.

Depuis, en dépit des préconisations de cette expertise, et malgré nos nombreuses relances, nous n'avons pas connaissance que des travaux aient été entrepris afin de consolider la route et mettre un terme à cette situation dangereuse tant pour les passants que pour les usagers de la RT101, ou encore pour les propriétaires de la résidence en contrebas.

La route ne cesse, en effet, de s'affaisser constituant ainsi un réel péril.

Si aucune réponse ne nous a été apportée, la commune de Portivechju a poursuivi son travail en ce sens et a ainsi missionné un nouvel expert début 2021 pour la réalisation d'une nouvelle étude géotechnique de type G5.

Les conclusions sont à nouveau extrêmement préoccupantes : l'expert mandaté souligne une évolution importante des désordres existant et impute cela à un mouvement du sol situé en aval de la route ayant pour origine l'instabilité des terres, complètement affaiblies par la réalisation de la plateforme sur laquelle est fondé l'immeuble.

Suite à ces nouvelles conclusions, Monsieur Mela, ancien maire de Portivechju vous interpellait sur ce dossier et vous alertait des conséquences désastreuses d'ordre sécuritaire qu'il pourrait entraîner.

Votre réponse nous assurait alors un retour de votre part sous un mois.

Or, depuis, force est de constater qu'aucune réponse ne nous a été apportée à ce jour. Les travaux indispensables à la sécurité de la population n'ont jamais été réalisés. Il existe un danger important qui ne cesse de s'aggraver au fil du temps.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, la Collectivité de Corse ayant démontré qu'il n'était pas dans son intention de réaliser ces travaux, serait-il possible d'envisager et d'acter une délégation de compétence en matière de voirie et une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Portivechju afin de mettre définitivement un terme à cette dangereuse situation ?

Si oui, quels seraient les financements engagés par la Collectivité de Corse pour cette délégation de compétences exercée en son nom et compte ?

Je vous remercie.

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

OBJET : Mise en sécurité de l'axe routier RT101 sur la commune de Portivechju.

Monsieur le Conseiller,

La réalisation au début des années 2010 d'une résidence privée «la Marine de Matonara », située au lieu-dit éponyme sur la commune de Portivechju, a entraîné, en suite de très importants travaux de terrassement, un phénomène d'affaissement et debascullement de la RT101 et du trottoir situé le long de cette voie de circulation, et crée de facto une situation de dangerosité pour les riverains et usagers de la route. En effet, cette résidence privée a été réalisée en contrebas de la route et le renforcement du talus par le constructeur n'a pas été réalisé dans les règles de l'art.

Les études géotechniques récentes commandées par la commune soulignent aujourd'hui un risque d'effondrement. Les services de la Collectivité de Corse confirment ce diagnostic. C'est un fait nouveau, qui relance la nécessité d'opérer des travaux de sécurisation.

La complexité inhérente à ce dossier a trait à l'imputation de la responsabilité juridique d'entreprendre et, surtout, de payer les travaux requis.

Une expertise achevée en 2014 a conclu à la responsabilité du promoteur et donc désormais, selon l'analyse juridique du conseil de la Collectivité de Corse, de la copropriété de la résidence, du fait de la mauvaise conception de l'excavation et du talus créé pour soutenir la RT 101. En d'autres termes, les dommages causés au domaine de la Collectivité de Corse ayant leur origine exclusive dans les parties communes de la copropriété, les copropriétaires sont désormais responsables des dommages causés au domaine public routier en suite du promoteur, duquel ils tirent leurs droits et leurs obligations.

Depuis la liquidation de l'entreprise ayant réalisé la résidence, à qui incombait précisément la responsabilité juridique d'engager les travaux de sécurisation, et qui semble s'être à l'époque engagée à les réaliser, il est demandé à la Collectivité de Corse, propriétaire de la route et donc *in fine* tiers « victime », d'agir et de payer sur des fonds publics.

Pour mémoire, l'expertise avait évalué à 700 000 euros le montant des travaux de sécurisation. Une autre expertise de la ville les chiffre désormais à environ 400 000 euros, ce qui reste une somme importante.

Je rappelle également ceci : la délivrance du permis a été à l'époque effectuée par la commune, sans consultation des services de la Collectivité de Corse, propriétaire de la route.

Ces derniers auraient pu formuler, s'ils avaient été saisis, un avis éclairé sur le plan technique, et éventuellement alerter sur certaines difficultés à venir.

Ceci rappelé, j'ai reçu effectivement depuis 2016 à deux reprises Monsieur Georges Mela, et me suis entretenu à plusieurs reprises avec vous de ce dossier.

Je lui indiqué à chaque fois qu'il était difficile d'envisager que la Collectivité de Corse finance une opération de sécurisation alors même que sa responsabilité n'est pas engagée.

En date du 30 novembre 2020, la Collectivité de Corse a mis en demeure le Syndicat des copropriétaires de procéder à la réparation des désordres. Par un courrier en date du 16 décembre 2020, adressé en réponse par son conseil, le Syndicat des Copropriétaires de la résidence « la Marine de Matonara » ne conteste pas sa responsabilité mais fait valoir une prétendue « iniquité », l'impossibilité financière de faire face, et envisage la cession du talus litigieux à la Collectivité de Corse.

Mais il serait encore plus inéquitable que la Collectivité de Corse supporte seule le coût de ces travaux qui sont, il faut le rappeler, exclusivement liés à la construction d'une résidence privée dont jouissent aujourd'hui uniquement les copropriétaires.

Souhaitant que celle affaire soit traitée à l'amiable, la Collectivité de Corse n'a, à ce stade, pas entendu assigner la copropriété pour que le juge tranche, bien que les conseils juridiques estiment que contrairement à ce que prétendent les conseils de la copropriété, aucune prescription ne soit acquise, s'agissant d'atteinte au domaine public, par définition imprescriptible.

Ceci-étant posé, je reste disposé à trouver des solutions équilibrées, préservant les intérêts de tous et respectant ceux de la Collectivité de Corse.

Aussi, je vous propose d'organiser au cours du mois de mai une réunion à vocation décisionnelle, en présence de tous les acteurs concernés.

Cette réunion sera l'occasion d'envisager les solutions qui pourraient être mises en œuvre, et parmi elles, une répartition équitable des coûts liés à ces travaux entre la copropriété, principale concernée, la Collectivité de Corse, qui pourrait, en qualité de propriétaire du domaine public, apporter un soutien financier, tout comme la commune, ainsi que vous l'avez proposé par lettre du 13 septembre 2021.

A cet égard, pourrait également être envisagée la cession sans déclassement préalable de cette voie urbaine à la commune, ce qui justifierait d'autant mieux votre proposition de participer aux frais précités.

En conclusion, il n'est pas concevable, ni juridiquement, ni « moralement », que la Collectivité de Corse porte seule le coût de ces travaux résultant d'une erreur purement privée en lien avec une construction qui ne bénéficie qu'à des personnes privées.

Mais compte tenu de l'aggravation de la dangerosité du site, et souhaitant trouver une issue équilibrée à un désordre vieux de plus de dix ans, notre institution est prête aujourd'hui à contribuer de façon volontariste au règlement définitif de ce dossier.



**1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE DI U 2022**

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

—

MOTIONS NOUVELLES

- **N° 2022/O1/007** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste catalan victimes du logiciel espion PEGASUS.
- **N° 2022/O1/008** déposée par M. Jean BIANCUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : Justice et vérité pour Yvan COLONNA.
- **N° 2022/O1/010** déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Saisine du Défenseur des droits et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA.